



National Council of the order of Pharmacists
الجمعية الوطنية للأطباء صنف الصيدلة

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSEIL NATIONAL DE DEONTOLOGIE MEDICALE

SECTION ORDINALE NATIONALE DES PHARMACIENS D'ALGERIE

RESIDENCE DAR ESSALEM- RDC-A / LOT 04 N° 684 AMARA – ROUTE DE OULED

FAYET- CHERAGA - ALGER

TEL : (00213) 0770 947842 - 0561748277

ordre.pharmaciens.national@gmail.com

**- VISA France - NOUVELLE PROCÉDURE
DÉLIVRANCE ATTESTATION PHARMACIEN**

Chers Consœurs, Chers Confrères

Nous avons l'honneur de vous informer de la reprise de la délivrance des attestations pharmacien pour demande de visa France type professionnel selon la nouvelle procédure et de la prise de RDV pour dépôt de dossier auprès du prestataire CAPAGO Alger, accordée aux PHARMACIENS demandeurs de visa résidant et exerçant dans la circonscription relevant du Consulat Général de France à Alger.

Bénéficiaires du partenariat :

- Les pharmaciens :

- Inscrits au Tableau de l'Ordre National des Pharmaciens
- En exercice (voir wilaya),
- Titulaires d'un passeport ordinaire,
- Appelés à effectuer régulièrement des séjours professionnels en France,
- Domiciliés et en activité dans la circonscription consulaire d'Alger qui est composée des Wilayates : d'Aflou, Aïn Defla, Aïn Oussera, Alger, Béjaia, Blida, Bordj Bou Arreridj, Bouira, Boumerdes, Bou Saada, Djanet, Djelfa, El Megaier, El Meniaâ, El Oued, Ghardaïa, Illizi, In Guezzam, In Salah, Ksar El Boukhari, Laghouat, Médéa, Messaad, Msila, Ouargla, Tamanghasset, Tipasa, Tizi Ouzou et Tougourt.



IMPORTANT : Sont exclus du partenariat, les conjoints et les enfants des demandeurs, les demandes de visa long séjour quel que soit leur objet ainsi que les demandes de visas court séjour touristique ou court séjour pour soins médicaux qui obéissent à des réglementations particulières.

Procédure :

Le PHARMACIEN bénéficiaire détenteur d'une invitation professionnelle, doit :

- Prendre attache par mail avec les services habilités du CNOP pour prendre un RDV, le mail doit contenir : nom + prénom du pharmacien+ numéro de téléphone + date de l'invitation / l'adresser sur l'email : partenariat.visapharmaciens@gmail.com
- Une réponse par mail sera envoyée au pharmacien contenant le RDV ORDRE selon disponibilité (jour+ heure) et les étapes à suivre (pour renseigner le formulaire).
- Compléter au préalable le formulaire de demande de visa en ligne, sur le portail dédié « France Visas » <https://france-visas.gouv.fr/web/dz>
- Suivre les étapes expliquées sur le mail portant le RDV ORDRE, puis imprimer le formulaire et le récépissé d'enregistrement portant les pièces du dossier à fournir ;
- Préparer le dossier avec toutes les pièces énumérées dans la liste du Récépissé enregistrement « France Visas », ainsi que les justificatifs relatifs à l'objet réel du déplacement en France visite professionnelle (liste sujette à actualisations).
- 10 jours avant le RDV ORDRE, transmettre l'ensemble des documents scannés par email : partenariat.visapharmaciens@gmail.com
- Le mail du pharmacien doit être identifié : nom + prénom du pharmacien + date du RDV ordre+ numéro de téléphone et e-mail opérationnels +précision du type de RDV : standard ou premium (voir détails).
- A la réception du mail portant le dossier il sera procédé à la vérification des documents ;



Lorsque le dossier est complet, il sera procédé à l'établissement de l'attestation pharmacien.

Obs : l'attestation pharmacien -visa / établie par les services habilités du CNOP sera envoyée par mail au pharmacien salarié uniquement afin que son employeur lui appose sur le document sa signature avec cachet et griffe.

Le Jour du RDV ORDRE le Pharmacien se présente au niveau des locaux de l'Ordre National des Pharmaciens sis à Cheraga (voir coordonnées), munis de :

- Les originaux des pièces du dossier à déposer au centre CAPAGO;

Obs : le pharmacien salarié doit rendre l'original de l'attestation pharmacien – visa / signée par son employeur.

- La carte d'inscription à l'Ordre de l'année en cours.
- Le cachet + la griffe pour les pharmaciens titulaires (officine, LAM, ...).

Le CNOP procèdera à la prise de RDV pour déposer la demande de visa auprès du prestataire de service CAPAGO ALGER selon disponibilité (jours et heures).

Obs : Cette procédure dispense du prépaiement des frais en ligne ou banques, le pharmacien le fera au moment du rendez-vous et du dépôt de son dossier de demande de visa auprès du prestataire CAPAGO ALGER.

- Les options du RDV, choix à faire par le pharmacien avant la prise de RDV :
- **RDV – SERVICE STANDARD :** faire une demande de visa en autonomie (accéder à une salle d'attente ou vous serez appelé par un numéro de ticket pour déposer votre dossier.
- **RDV – SERVICE PREMIUM :** service Prémium conçu pour offrir une expérience de dépôt fluide rapide et confortable.



Il inclut :

- Un accompagnement personnalisé tout au long du parcours ;
- Un traitement rapide de votre demande au sein du centre ;
- Des horaires d'ouverture exclusifs pour plus de flexibilité ;
- L'accès à un espace calme et confortable avec collation et boisson ;
- La prise de photos d'identité ;
- Des services de photocopie gratuits.

Dès que le pharmacien obtient le visa, il doit informer le CNOP, l'ensemble des documents transmis par mail sont supprimés.

Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- Établir une demande de visas comprenant les justificatifs correspondants à l'objet réel de son déplacement en France ;
- Respecter les délais, jour et heure des rendez-vous : ordre et CAPAGO; les retardataires ne sont pas admis et le RDV est annulé et doivent prendre un autre rendez-vous ;
- Faire bon usage du visa délivré, par une observation scrupuleuse de sa nature, de son type et de sa durée de validité ;
- Justifier, sur demande du Consulat, de son retour en Algérie, à l'issue de l'expiration de son visa ;

Date du lancement de la nouvelle procédure : 18 Octobre 2026.

TEL : 0561748277

EMAIL : partenariat.visapharmaciens@gmail.com

- Adresse CNOP : RESIDENCE DAR ESSALEM- RDC-A / LOT 04 N° 684 AMARA – [ROUTE DE OULED FAYET](#) - [CHERAGA – ALGER](#).

L'Ordre se réserve le droit de modifier cette procédure, en fonction de l'évolution de la situation.

Salutations confraternelles.

LE PRESIDENT

Dr. Norednine METTIOUI



Page facebook :

<https://www.facebook.com/Conseil-National-de-lOrdre-des-Pharmaciens-DAlgérie-102911865442184/>

Adresse :

<https://www.google.com/maps/place/Conseil+National+de+l'Ordre+de+s+Pharmaciens+d'Alg%C3%A9rie/@36.7536636,2.9470808,15z/data=!4m5!3m4!1s0x0:0x6b4b1a761424d8c5!8m2!3d36.7536636!4d2.9470808>

**National Council of the College of Pharmacists of Algeria ·
RÉSIDENCE DAR ESSALAM RDC- A LOT 4 N° 684 AMARA, Rte de
Ouled Fayet, Chéraga, Algeria**

★★★★☆ · Professional organizer

www.google.com



VISA PROFESSIONNEL UNIQUEMENT

LE PHARMACIEN INSCRIT AU TABLEAU A JOUR DE SES COTISATIONS

EXERÇANT ET RÉSIDANT : VOIR LISTE WILAYA RELEVANT DU CONSULAT GENERAL DE FRANCE A ALGER : Alger, Blida, Djelfa, Médéa, Tipaza, Bejaia, Bouira, Boumerdes, Tizi Ouzou, Bordj Bou Arreridj, M'Sila, Ain-Defla, El Oued, Ghardaia, Illizi, Laghouat, Ouargla, Tamanrasset.

ÉTAPE 1 : LE PHARMACIEN PREND RDV AVEC L'ORDRE PAR EMAIL : partenariat.visapharmaciens@gmail.com/ SELON DISPONIBILITÉ DATE ET HEURE- AU SIEGE DU CNOP/ LE MAIL DOIT CONTENIR : **NOM + PRÉNOM DU PHARMACIEN+ NUMÉRO DE TÉLÉPHONE + DATE DE L'INVITATION.**

Obs : LE PHARMACIEN DOIT VÉRIFIER LA DISPONIBILITÉ DES RDV AVANT DE SE FAIRE DÉLIVRER UNE INVITATION.

ÉTAPE 2 : SI LE PHARMACIEN EST DÉTENTEUR D'UN RDV ORDRE ET UNE INVITATION PROFESSIONNELLE EN FRANCE, IL DOIT SUIVRE LES ÉTAPES SUIVANTES :

ENTRER SUR LE (PORTAIL) SITE FRANCE VISA - <https://france-visas.gouv.fr/web/dz>.

REEMPLIR LE FORMULAIRE EN LIGNE EN RESPECTANT IMPÉRATIVEMENT LES CASES :

1- ACTIVITÉ : PROFESSION / MÉDICAL PARAMÉDICAL

2- SECTEUR : SANTE HUMAINE ET ACTION SOCIALE

3- MOTIF : TRAVAILLER --> VOYAGE PROFESSIONNEL

4- ORGANISATION / ENTREPRISE HÔTE : NOM DU CONGRES- ADRESSE - NOM DU SIGNATAIRE DE L'INVITATION --
OBS : SI LE CONGRES EST PAYANT LA FACTURE DOIT ÊTRE PAYÉE.

5- HÔTEL : NOM DE L'HÔTEL - ADRESSE - DATE DE LA RÉSERVATION

VALIDER LE FORMULAIRE – DÉPASSER L'ÉTAPE PRENDRE RDV EN COCHANT : J'AI UN RDV.

À LA FIN IMPRIMER LES DOCUMENTS EN PDF : FORMULAIRE ET LE RÉCÉPISSÉ D'ENREGISTREMENT PORTANT CODE BARRE QUI VOUS INDIQUE LA LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR.

Obs : EST EXIGÉ ÉGALEMENT PAR LE CONSULAT : BORDEREAU DE RETRAIT DE DEVICES, COMPTE DEVICES ...

TOUS LES DOCUMENTS EN ARABE DOIVENT ÊTRE TRADUITS EN FRANÇAIS

LE PHARMACIEN DOIT VÉRIFIER SES DOCUMENTS : LES NOMS, LES ADRESSES, LES TRADUCTIONS, ...

ÉTAPE 3 : LE PHARMACIEN DOIT SCANNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS EXIGES SUR LE RÉCÉPISSÉ - EN COULEUR.

10 JOURS AVANT LE RDV FIXE PAR L'ORDRE, LE PHARMACIEN ENVOIE PAR EMAIL LES DOCUMENTS SCANNES A L'ADRESSE : partenariat.visapharmaciens@gmail.com

LE MAIL DU PHARMACIEN DOIT ÊTRE IDENTIFIÉ : NOM + PRÉNOM DU PHARMACIEN + DATE DU RDV ORDRE+ NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET E-MAIL OPÉRATIONNELS.

ÉTAPE 4 : L'ATTESTATION PHARMACIEN -VISA / ÉTABLIE PAR LES SERVICES HABILITÉS DU CNOP SERA ENVOYÉE PAR MAIL AU PHARMACIEN SALARIÉ UNIQUEMENT AFIN QUE SON EMPLOYEUR LUI APPOSE SUR LE DOCUMENT SA SIGNATURE AVEC CACHET ET GRIFFE.

Le Jour du RDV ORDRE le Pharmacien se présente au niveau des locaux de l'Ordre National des Pharmaciens sis à Cheraga (voir coordonnées), munis de :

- Les originaux des pièces du dossier à déposer au centre CAPAGO;

Obs : le pharmacien salarié doit rendre l'original de l'attestation pharmacien – visa / signée par son employeur.

- La carte d'inscription à l'Ordre de l'année en cours.
- Le cachet + la griffe pour les pharmaciens titulaires (officine, LAM, ...).

Le CNOP procèdera à la prise de RDV pour déposer la demande de visa auprès du prestataire de service CAPAGO ALGER selon disponibilité (jours et heures).

